

Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission
Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

| | | |
|---|-------------------------|------------------------|
| Titre : Subvention pour le traitement : proportion pour gestion solide vs liquide | | |
| Audience : Toumée régionale | Date : 18 décembre 2002 | Lieu : Saint-Hyacinthe |
| Question posée par : Madame Sylvie Deschamps reformulée par la Présidente | | |
| Référence BAPE : Volume 42 – ligne 2965 à 3120 | Référence MAPAQ : | |

Question : (ligne 3111)

« Qu'est-ce qui est investi dans le traitement, dans le volet traitement. Qu'est-ce qui est investi pour les fumiers solides versus le traitement des lisiers ».

Réponse du MAPAQ

Montants investis dans les usines et autres concepts de traitement de lisier.

2,1 M \$ a été accordé dans le cadre de Prime-Vert pour le traitement des fumiers. De ce montant seulement 1,1 M \$ concernait le lisier de porcs. Le reste (1 M \$) de l'aide financière a permis de traiter des fumiers de volailles et de bovins.

Les usines de traitement permettent de traiter des fumiers solides (volailles et bovins) et une très faible partie de lisier concentré. Donc, aucun montant relié aux « vitrines régionales » ne peut être identifié comme traitement des lisiers.

Un montant supplémentaire de 300 000 \$ a été accordé aux vitrines de traitement des lisiers (liquides) à la « ferme ».